



Canoë Kayak Bousse-Hagondange

Challenge Lorraine et Manche 2 Challenge Départemental de Moselle 2026
Descente Mass start/sprint
dimanche 29 mars 2026 – BOUSSE

Le canoë Kayak Club de Bousse-Hagondange est heureux de vous inviter au Challenge lorraine et à la Manche 2 Challenge Départemental 2026 de Moselle.

Organisation : Canoë Kayak Bousse-Hagondange

- R1 : TAMBURINI Florent
- Parcours : Rivière de classe 1, débit naturel.

Parcours :

Course Mass Start de poussins à minimes

- Embarquement au club de Bousse.
- Départ de la course en amont du pont, rive gauche.
- Arrivée à 500m en aval du club. Pas besoin de navette.

Course sprint de poussins à minimes

- Embarquement au club de Bousse.
- Départ de la course au pont en amont du club. Arrivée en face du club. Départ toutes les 30 secondes

SUIVANT LE NIVEAU D'EAU LE PARCOURS POURRAIT EVOLUER

Catégorie :

K1 : Poussins à Minimes C1 : Benjamins à Minimes

Doublage possible uniquement sur sprint

Canoë Kayak Club Bousse-Hagondange -- 57310 – BOUSSE

☎ 06.26.67.14.56 - ✉ tambu@hotmail.fr

Association inscrite au registre des associations de Metz - Affiliée à la F.F.C.K. N°5701

Siret 450 816 186 00016 – NAF 8551 Z



Canoë Kayak Bousse-Hagondange

Programme prévisionnel des courses :

- Remise des dossards à partir de 10h au club.
- Entraînement libre sous la responsabilité des clubs et entraîneurs jusqu'à 11h00.
- Départ des Mass Start 11h15. (Départ par catégories (k1) si plus de 5 concurrents sinon regroupement des catégories)

- 11h45 Départ des C1 multi catégories

-12h00-12h45 pause repas

-13h 00. Début course sprint (2 manches).

-14h30. Remise des récompenses

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction du nombre de compétiteurs.

Règlement / sécurité :

- Entraînement libre : Arrêté 4 mai 1995.
- Tous les bateaux seront équipés de réserves de flottabilité. Le port du casque est obligatoire.
- Le contrôle des bateaux se fera par tirage au sort à l'arrivée.
- Sécurité nautique mise en place uniquement durant course par l'organisation. (Si des clubs ont des AMFPC dispo pour aider ça serait sympa)

Inscriptions :

- Par mail à tambu@hotmail.fr au plus tard pour le 26 Mars 2026.

Restaurations :

- Petite restauration offerte (gâteaux, boissons froides, chaudes)

Canoë Kayak Club Bousse-Hagondange — 57310 — BOUSSE

☎ 06.26.67.14.56 - ✉ tambu@hotmail.fr

Association inscrite au registre des associations de Metz - Affiliée à la F.F.C.K. N°5701

Siret 450 816 186 00016 – NAF 8551 Z



Canoë Kayak Bousse-Hagondange

Plan d'accès :

Base nautique de Bousse
Rue de la Moselle
57310 BOUSSE

Comment s'y rendre

En venant par l'A31 : prendre la sortie n°37 *Mondelange / Amnéville* ; emprunter la D8 direction *Bousse* ; passer le pont qui traverse le canal puis prendre la 1ère à gauche ; après environ 1 km, un second pont traverse la Moselle : tourner à gauche ; après 100 m, la base nautique est sur votre gauche.

Renseignements :

- Si besoin : Florent 06 26 67 14 56
tambu@hotmail.fr

Canoë Kayak Club Bousse-Hagondange — 57310 — BOUSSE

☎ **06.26.67.14.56** - ✉ tambu@hotmail.fr

Association inscrite au registre des associations de Metz - Affiliée à la F.F.C.K. N°5701

Siret 450 816 186 00016 – NAF 8551 Z